

L'essentiel

Avec 746 monuments historiques protégés en 2007 et 209 sites inscrits ou classés en 2005, le Finistère possède un patrimoine diversifié, riche et réparti sur l'ensemble du territoire. Les 17 communes labellisées témoignent d'un fort attachement au patrimoine, qui se traduit notamment par une volonté de préservation et de valorisation. Autre élément, la langue bretonne, vecteur de communication pour la transmission du patrimoine immatériel, est parlée par près de 111 500 Finistériens, soit 15 % de la population en 2007.

Pertinence au regard du développement durable

Le patrimoine est un ensemble de biens collectifs appartenant à une communauté (bâtiments, paysages, savoir-faire...) transmis aux générations futures. Il est l'expression de la créativité de l'homme, de son histoire et de son environnement. Ces ressources constituent un héritage commun dans lequel les hommes se reconnaissent à titre individuel et collectif car ils l'estiment significatif de leur passé ou témoin du monde actuel. Désignant d'abord les vestiges les plus monumentaux des cultures, la notion de patrimoine s'est progressivement enrichie. Ainsi, aujourd'hui, elle est une notion ouverte qui reflète autant la culture vivante qu'une image du passé.

Créateur de lien social et de qualité de vie, le patrimoine participe à la construction de valeurs communes d'une société et constitue ainsi le reflet de son identité. La transmission des valeurs, des savoirs et de la mémoire est un des socles de toute cohésion sociale. Préserver la diversité des ressources patrimoniales témoigne donc de la volonté de veiller à la continuité entre le passé, le présent et l'avenir. À ce titre, le patrimoine contribue au développement durable des territoires.

Qu'il soit naturel, culturel, matériel ou immatériel, le patrimoine est non renouvelable. S'il peut être enrichi, il ne peut être reconstitué une fois détruit. Sa protection est alors essentielle. En Bretagne, comme dans le Finistère, le patrimoine représente un héritage exceptionnel qui traduit les interactions entre l'homme, la nature, les paysages et le cadre de vie. Support de création et d'innovation, c'est également un levier de développement notamment en termes d'attractivité du territoire.

Tour d'horizon

Les sites, musées et équipements du Finistère ont attiré 1,9 million de visiteurs en 2007.

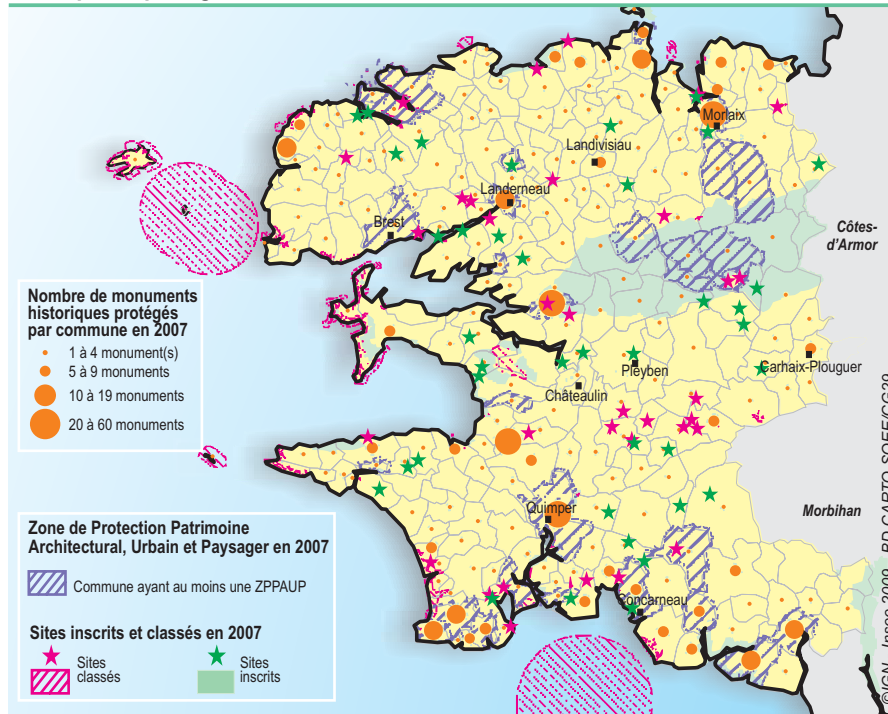
Un héritage patrimonial remarquable et exceptionnel

Même si quelques sites ont une renommée considérable, le patrimoine finistérien repose avant tout sur une importante diversité. Réparti de façon équilibrée sur l'ensemble du département, il est le témoin de presque toutes les époques de l'histoire humaine, ce qui en fait sa principale richesse.

Si le patrimoine ne se limite pas aux seuls monuments protégés, ces derniers constituent un héritage à transmettre aux générations futures. Avec 360 monuments historiques classés et 386 monuments historiques inscrits en 2007, le Finistère se place au 12^e rang des départements français. Malgré une plus grande représentation sur Quimper (60), Le Faou (27), Locronan (23) ou Morlaix (22), les monuments historiques protégés finistériens sont répartis de façon équilibrée et homogène : 77 % des communes finistériennes (soit 219 communes) comptent au moins un monument inscrit ou classé.

Dans le Finistère tout comme en Bretagne, le patrimoine religieux avec ses églises, chapelles, croix, calvaires, cathédrales, et couvents est prépondérant : 35 % des monuments historiques protégés relèvent de cette catégorie.

Les espaces protégés dans le Finistère



Source : Ministère de la Culture - Drac Bretagne - Diren Bretagne

Le patrimoine protégé au titre des monuments historiques au 31 décembre 2007

	Finistère	Bretagne	France métropole
Monuments historiques protégés	746	2 992	42 602
Monuments historiques classés	360	1 120	14 254
Monuments historiques inscrits	386	1 872	28 348

Source : ministère de la Culture et de la communication - Drac Bretagne

La protection des sites en 2005

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Sites classés surfaciés	81	100	66	72	319
Surface terrestre (en ha)	4 400	9 400	6 250	5 120	25 200
Surface terrestre classée / surface totale (en %)	0,63	1,39	0,92	0,75	0,91
Surface de Domaine public maritime (en ha)	8 030	73 080	2 880	5 890	89 880
Sites classés ponctuels	14	42	16
Sites inscrits surfaciés	101	123	73	52	349
Surface terrestre (en ha)	21 500	76 000	3 200	19 900	120 600
Surface terrestre classée / surface totale (en %)	3,1	11,2	0,47	3	4,4
Surface de Domaine public maritime (en ha)	0	550	90	11 260	11 900
Sites inscrits ponctuels	13	39	9	13	...

Source : Diren Bretagne (données issues du site ifen)
... résultat non disponible

Note : les régions ne font pas annuellement des mises à jour, d'où certaines informations non déclarées ou incomplètes.

L'architecture domestique (châteaux, manoirs, maisons...) occupe également une place importante : 31 % des monuments du Finistère. 25 % des monuments relèvent de l'architecture funéraire, comprenant notamment les mégalithes tels les menhirs, cromlech, dolmens. En revanche, les monuments protégés relatifs au patrimoine maritime sont peu nombreux et inscrits aux monuments historiques depuis peu. Ils sont pourtant exposés aux atteintes portées au littoral, à l'urbanisation. Ainsi, les phares du Stiff et du Créac'h à Ouessant, Saint-Mathieu à Plougonvelin et Eckmühl à Penmarc'h, sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 2005.

Plus difficilement identifiable du fait de l'absence de protection, le *patrimoine vernaculaire* contribue à la diversité et à la richesse du patrimoine finistérien. Bâtiments d'habitation, lavoirs, fontaines, fours, manoirs, moulins... présentent en effet un caractère diffus et varié et témoignent de la vie quotidienne d'autrefois.

En matière d'objets mobiliers, un corpus exceptionnel de pièces d'*orfèvrerie* d'Ancien Régime constitue la singularité patrimoniale du Finistère, 1^{er} département français en nombre de pièces. Sa richesse est à la fois quantitative, avec près d'un millier de pièces conservées dans les communes du département, et qualitative du fait de la diversité des objets. Actuellement, 60 % des pièces conservées sont classées au titre des monuments historiques.

Des paysages emblématiques préservés

Le patrimoine naturel et culturel s'exprime au travers de ses paysages, dont la diversité et la richesse contribuent à l'attrait touristique du Finistère et de la Bretagne. Parmi les mesures de protection des paysages naturels et architecturaux, l'opération Grand site naturel de Bretagne de la pointe du Raz est emblématique. La pointe du Raz est d'ailleurs un des quatre sites nationaux labellisés en 2004 par le ministère de l'Écologie et du développement durable « *Grand site de France* ». Ce label est la reconnaissance d'une gestion conforme aux principes du développement durable.

Outre cette opération, la protection des paysages s'opère à travers le classement ou l'inscription de sites qui présentent des intérêts artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. En Bretagne, 1 site inscrit ou classé sur 3 se situe dans le Finistère. Rapportée à la surface totale des départements, le Finistère est le département breton qui possède la plus grande part de surfaces classées ou inscrites. Ainsi, 1,4 % du département est en site classé et 11,2 % est en site inscrit, contre respectivement 0,9 % et 4,4 % au niveau régional. Les sites inscrits dans le Finistère témoignent d'une grande diversité : les Monts d'Arrée, le Menez Hom, les vallées de l'Aven, du Bélon, de l'Odet et l'île de Batz... Enfin, le classement de surfaces de domaine maritime caractérise le Finistère : 81 % des surfaces du domaine public maritime breton en site classé y sont localisées. Il s'agit par exemple des îles des Glénan, de l'archipel de Molène.

Le Finistère occupe la 2^e place des départements français en matière de protection de paysages, derrière la Dordogne, avec 31 Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en 2008. Ces périmètres de protection autour de monuments historiques ou sur un espace patrimonial naturel ou bâti cohérent ont pour but de mettre en valeur le patrimoine en définissant des règles de gestion dans les documents d'urbanisme.

Le patrimoine, un levier de développement territorial

La labellisation des sites traduit la volonté de mener une démarche active de préservation et de valorisation du patrimoine qu'il soit naturel, culturel, ou historique. Ces différents labels témoignent de l'implication des acteurs dans les opérations de mise en valeur du patrimoine et constituent autant de leviers de développement pour les territoires. Si chaque label présente des particularités propres et une reconnaissance mondiale, nationale ou plus locale, les villes et espaces labellisés sont répartis de façon équilibrée sur le territoire finistérien. Dans le Finistère, 17 communes sont labellisées.

À titre d'illustration, la tour dorée de Camaret-sur-Mer, dans le cadre du réseau des sites majeurs Vauban, est inscrite depuis 2008 sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, c'est la seule commune bretonne concernée. De même, le classement des communes de Concarneau et de Quimper au titre des *villes d'art et d'histoire*, et les communes du Faou, de l'île de Sein et de

Locronan au titre des *plus beaux villages de France* confèrent à ces dernières une reconnaissance nationale.

D'autres labels ont été créés spécifiquement en Bretagne afin de reconnaître la qualité architecturale et patrimoniale des villes et villages. Les principaux labels *petites cités de caractère*, *ville historique de Bretagne*, *communes du patrimoine rural* distinguent les communes disposant d'un patrimoine architectural dense et de qualité. Ces labels concernent 13 communes finistériennes.

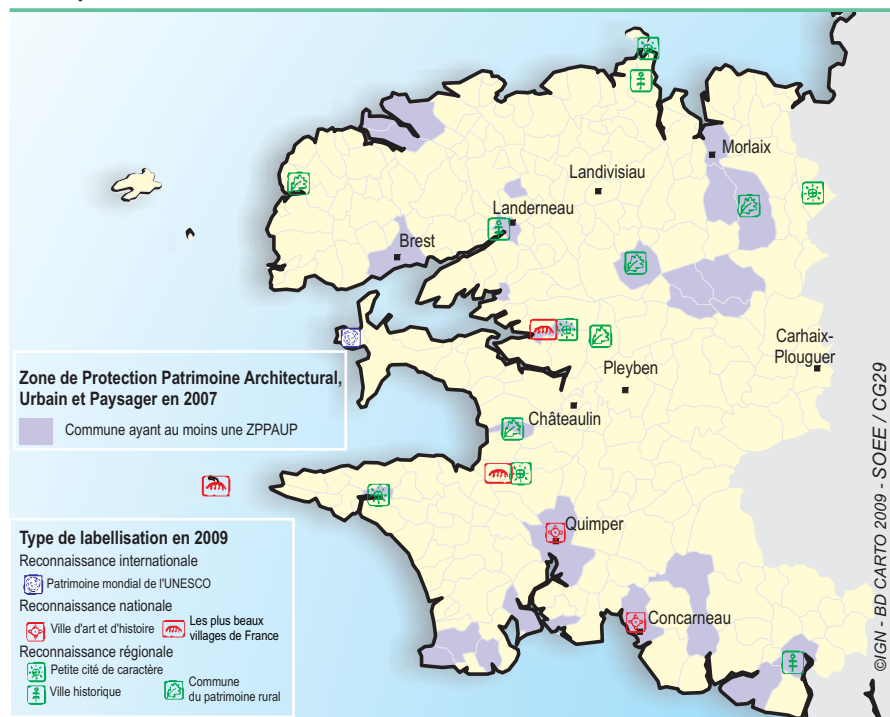
Une transmission du patrimoine immatériel par la langue bretonne

La pratique des langues participe à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et à la diversité culturelle d'une société. Si la langue bretonne contribue à la transmission des connaissances sur les rituels, les arts et l'artisanat, elle figure, dans « l'Atlas des langues en danger » publié par l'Unesco en 2009, dans la liste des langues *sérieusement en danger*. Cela signifie que la langue est parlée par les grands-parents et que si la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants.

D'après un *sondage*, la population *bretonnante* de plus de 15 ans est estimée à 194 500 personnes sur les cinq départements de la Bretagne historique. Entre 1997 et 2007, l'effectif des bretonnants en *Basse-Bretagne*, zone traditionnelle de la pratique de la langue bretonne, a diminué de 30 % pour tomber à 172 000 personnes. Alors que 20 % des habitants de Basse-Bretagne déclaraient parler breton en 1997, ils ne sont plus que 13 % en 2007. Le Finistère rassemble 57 % de la population bretonnante parmi les cinq départements concernés. 15 % des Finistériens déclarent parler breton, et 25 % le comprendre, ce qui signifie que 10 % de ceux qui le comprennent ne le parlent pas.

Malgré la baisse de locuteurs, l'attachement des Bretons à leur langue semble fort. En 2007, 89 % des habitants de Basse-Bretagne estiment qu'il faut conserver le breton, contre 75 % en 1990. Le principal argument avancé en faveur du maintien du breton est d'ordre patrimonial et culturel.

Les espaces labellisés dans le Finistère



Source : ministère de la Culture - Drac Bretagne - CRT Bretagne

Pratique de la langue bretonne en 2007

	Nombre de locuteurs	Taux de locuteurs (en %)	Taux de compréhension (en %)
Basse-Bretagne	172 000	13	22
Côtes-d'Armor	28 500	19	34
Finistère	111 500	15	25
Morbihan	32 000	8	14
Haute-Bretagne	22 500	1	2
Côtes-d'Armor	15 250	4	3
Morbihan	1 250	1	2
Ille-et-Vilaine	6 000	1	2
Loire-Atlantique	n.s.	n.s.	n.s.
Bretagne des 5 départements	194 500	5,5	9

Source : sondage de TMO-Régions réalisé en 2007
 n.s. = non significatif

Note : les taux départementaux des Côtes-d'Armor et du Morbihan s'obtiennent par addition des taux en Basse-Bretagne et Haute-Bretagne.

Forces

- la qualité et la diversité des paysages du Finistère ;
- la valorisation du patrimoine à travers les labels et les ZPPAUP ;
- un corpus remarquable d'objets d'orfèvrerie d'Ancien Régime.

Faiblesses

- un état de connaissance concernant le patrimoine maritime à approfondir ;
- la langue bretonne qualifiée de "sérieusement en danger".

Définitions, méthodes

Basse-Bretagne / Haute-Bretagne : la Basse-Bretagne est la partie occidentale de la Bretagne, à l'ouest de la ligne Saint-Brieuc – Vannes. Il s'agit du Finistère et de la partie occidentale des Côtes-d'Armor et du Morbihan. La Basse-Bretagne est la zone traditionnelle de pratique du breton. La Haute-Bretagne est la partie orientale, composée de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et de la partie orientale du Morbihan et des Côtes-d'Armor. La langue traditionnelle est le gallo.

Communes du patrimoine rural de Bretagne : label régional qui vise à connaître et comprendre le pays et les modes de vie de ses habitants à travers la découverte du patrimoine architectural, ethnologique et historique dans les bourgs ainsi que dans les campagnes environnantes.

Grand site de France : le label "Grand site de France" garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et de l'esprit des lieux, qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand site.

Ce label appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. Sa création est une étape importante pour la reconnaissance de la politique nationale menée en faveur de ces hauts-lieux paysagers et de l'engagement des collectivités et de l'État pour leur gestion à long terme.

Langue sérieusement en danger : l'Unesco, à travers l'Atlas des langues en danger publié en 2009, établit 6 degrés de vitalité / risque de disparition pour mesurer la vitalité et le danger de disparition d'une langue. Une langue dite « sérieusement en danger » correspond au degré 3 et signifie que la langue est parlée par les grands-parents et que si la génération des parents peut la comprendre, ils ne la parlent pas entre eux ou avec les enfants.

Monument historique classé : le classement monuments historiques concerne « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. », article L 621-1 du code du patrimoine. Le classement de l'immeuble peut être intégral ou partiel. L'immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet de travaux de restauration, de réparation ou de modification, sans autorisation.

Monument historique inscrit : d'après le code du patrimoine, peuvent faire l'objet d'une Inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) les immeubles présentant « un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

Patrimoine vernaculaire : le patrimoine vernaculaire, ou petit patrimoine, peut être défini comme l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. Les communs en font partie : lavoirs, moulins, fontaines...

Petites cités de caractère de Bretagne : label régional qui distingue les communes de moins de 5 000 habitants disposant d'un patrimoine architectural dense et de qualité dont au moins un monument est inscrit ou classé monument historique, qui mènent une politique d'accueil, d'animation et de communication à destination de la population touristique.

Plus beaux villages de France : l'association des plus beaux villages de France rassemble dans un réseau national 142 villages partageant une dimension rurale et un patrimoine naturel ou bâti d'un intérêt exceptionnel qu'elle a pour objectifs statutaires de préserver, promouvoir et développer.

Population bretonnante : il s'agit de la population à même de s'exprimer couramment en breton.

Site classé – site inscrit : un site classé ou inscrit est une partie du territoire dont le caractère « historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque » nécessite, au nom de l'intérêt général, la conservation. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel à l'inventaire départemental, constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État. Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site (loi du 2 mai 1930), ce qui n'exclut ni la gestion, ni la valorisation du site. L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.

Villes d'art et d'histoire : label national attribué par le ministère de la Culture aux villes ou pays s'engageant dans une politique d'animation et de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

Ville historique de Bretagne : label régional qui témoigne de la qualité et de l'intérêt du patrimoine, notamment par les centres historiques des villes.

Sources

Sites, musées et équipements : enquête annuelle de fréquentation réalisée par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) du Finistère sur une base de 62 équipements ayant répondu à l'enquête.

Orfèvrerie : le recensement effectué par le conseil général du Finistère s'appuie sur l'inventaire réalisé par la conservation régionale de l'inventaire général (direction régionale des Affaires culturelles).

Sondage TMO (Territoires Marché Opinion)-Régions : sondage réalisé entre le 3 et le 19 décembre 2007 auprès de personnes âgées de 15 ans et plus résidant en Basse et en Haute-Bretagne (4 départements bretons et la Loire-Atlantique). Pour la Haute-Bretagne, 601 questionnaires ont été passés. Il s'agit de déterminer les taux de compréhension et de pratique du breton sur ce territoire et pour recueillir l'opinion des personnes interrogées au sujet de la langue bretonne. L'échantillon retenu pour la Basse-Bretagne est plus élevé (2 508 enquêtes réalisées), car une analyse plus fine sur la population bretonnante était souhaitée (dans le même esprit que l'enquête menée en 1997). Il s'agit d'un sondage déclaratif. Les résultats sont des estimations.

Pour en savoir plus

- * Langue bretonne et autres langues : pratiques et transmission / Isabelle Le Boëtté ; Insee Bretagne. – Dans : *Octant* ; n° 92 (2003 ; janv.). - P.18-22. - Accessible en ligne.
- * Propos sur sa langue bretonne / Loeiz Laurent ; Insee Bretagne. - Dans : *Les dossiers d'Octant* ; n° 23 (1990, mars). - 80 p.
- * Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique / François Clanché. - Dans : *Insee première* ; n° 830, (2002, fév.). - 4 p. - Accessible en ligne.
- * Bretagne : un autre littoral / Association des Géographes de Bretagne. - Rennes : Ed. Apogée, 2009. - 138 p.
- * Parler breton au XXIe siècle : le nouveau sondage de TMO-Régions / Fañch Broudic. - Brest : Editions Emgleo Breiz, 2009. - 208p.
- * Pour une nouvelle politique du patrimoine culturel en Bretagne / Conseil régional de Bretagne. - Rennes : conseil régional Bretagne, 2007.- 56 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une politique maritime en Bretagne / Conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional Bretagne, 2007.- 194 p. - Accessible en ligne.
- * Diagnostic de l'état de la langue bretonne dans le Finistère / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2004. - 46 p. - Accessible en ligne.
- * Pour une politique régionale du patrimoine bâti en Bretagne / Noël Roudaut ; conseil économique et social de Bretagne. - Rennes : conseil régional de Bretagne, 2005. - 271p. - Accessible en ligne.
- * La langue bretonne à la croisée des chemins : deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2007. - 135 p. - Accessible en ligne.
- * Un avenir pour la langue bretonne ? rapport sur la situation de la langue bretonne / Observatoire de la langue bretonne. - Rennes : Office de la langue bretonne, 2002. - 260 p.
- * www.insee.fr/fr/regions/bretagne/
- * www.sdap-finistere.culture.gouv.fr
- * www.bretagne.culture.gouv.fr/
- * www.bretagne-environnement.org
- * www.ofis-bzh.org
- * www.insee.fr
- * www.portal.unesco.org
- * www.culture.gouv.fr/
- * www.conservatoire-du-littoral.fr
- * www.anel.asso.fr
- * www.mer.gouv.fr
- * www.ifen.fr